

REGLEMENT PARTICULIER

« Qui veut plumer les cocottes ? »

7 et 8 Novembre 2026

Article 1 :

« Qui veut plumer les cocottes ? » (N° de dossier : 2601810) de double et mixtes sénior de l'ASTMB est autorisé par la Fédération Française de Badminton (FFBAD) sous le numéro (en cours). La compétition, est de ce fait, régie par les règles de la FFBAD, par les dispositions générales du Guide du Badminton (chapitres 32 à 35), complétées par les dispositions éventuelles et particulières de la Ligue d'Occitanie. Toute inscription au tournoi de l'Association Sportive Toulouse Mirail Badminton (ASTMB) implique l'adoption de tous les articles de ce présent règlement.

Article 2 :

La Juge-Arbitre (JA) du tournoi est Hélène MARTORELL. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec la juge arbitre, dans l'intérêt du tournoi. Le GEO est Loïc BOUNIOL.

Article 3 :

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBaD. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD est exigée sur les terrains. L'accès aux courts est strictement limité aux joueurs qui viennent d'être appelés et à leurs conseillers, lesquels doivent porter une tenue conforme au code de conduite édité par la FFBaD.

Article 4 :

Le tournoi se déroulera le samedi 7 novembre pour les doubles et le dimanche 8 novembre pour les mixtes.

Les joueurs et joueuses devront être à jour de leur licence au plus tard le jour du tirage au sort. Les rencontres débuteront à 8h00 précises au plus tôt, termineront au plus tard à 21h, mais les horaires pourront être adaptés. Les joueurs et joueuses appelé.e.s à jouer sur le terrain désigné auront 3 minutes de préparation, test des volants compris. Le décompte des 3 minutes démarre à l'appel du match des joueuses et joueurs. Le temps d'appel est de 5 minutes : tout joueur et/ou joueuse ne se présentant pas sur son terrain, dans les 5 min à compter de l'appel pour son match sera déclaré.e forfait par la JA. Le temps d'appel comprend le temps de préparation. Les joueurs et joueuses devant quitter le gymnase le feront en concertation avec la Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils/elles devront revenir à l'horaire indiqué par la Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque.

Article 5 :

Les volants officiels du tournoi sont les volants plumes de marque Vinastar 99. Les volants sont à la charge des joueurs/joueuses à part égal. Les volants officiels sont utilisés en cas de désaccord entre les joueurs et peuvent être achetés sur le stand matériel de notre partenaire GoIntoLife. A défaut de stand matériel présent sur le tournoi, ils seront disponibles à la table de marque.

Article 6 :

Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs seniors licencié.e.s en Occitanie et classé.e.s P, D et R ainsi qu'aux non classé.e.s. Le tournoi propose uniquement des tableaux par séries de doubles et mixtes. Deux tableaux sont autorisés au maximum par joueur.

Le tournoi est limité à 72 paires pour la journée du samedi et 66 paires pour la journée du dimanche. En cas de dépassement du nombre maximum de joueurs et joueuses, des listes d'attentes seront créées. En cas de forfait, la première paire sur liste d'attente sera ajoutée au tableau. Ses chiffres peuvent être amenés à être modifiés en cas de contraintes éventuelles.

En cas de forfait d'une paire, la première paire complète sur liste d'attente sera rajoutée dans le tableau principal à condition de respecter les règles de provenance de l'article 7 et de ne pas impacter les têtes de série, sauf exception approuvée par le JA. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur du choix de son nouveau / sa nouvelle partenaire ou de sa non participation dans un délai imparti par l'organisateur en concertation avec le JA. En cas de non réponse dans le délai, le joueur sera considéré comme non participant et la paire sera remplacée. Si le changement de partenaire est effectué avant le tirage au sort, la nouvelle paire sera intégrée dans le tableau. Dans le cas contraire, cette nouvelle paire pourra également être intégrée dans le tableau si elle respecte l'article 7 et qu'elle n'impacte pas les têtes de séries, sauf exception approuvée par le JA.

Les séries seront formées par ordre de préférence : – En poule unique de 6 paires. – En poule unique de 5 paires. – En un autre format privilégiant le nombre de matchs joués.

Le tournoi est ouvert aux règles des compétitions inclusives pour la participation des joueurs et joueuses licencié.e.s en situation de handicap (classement NC, P, D et R). Les joueuses et joueurs acceptent de jouer avec des joueurs et joueuses valides ou ayant un handicap. Les particularités de jeu sont détaillées dans l'article 20.

Les tableaux seront organisés par séries de classement. La répartition des joueurs et joueuses dans les séries sera faite selon la côte CPPH arrêtée à J-8 du tournoi (i.e le 30/10/2026). La répartition des paires de double et de mixte dans les séries sera faite selon la moyenne des classements de la paire. En cas d'écart trop important entre joueuses et/ou joueurs d'une même paire, le comité d'organisation se réserve le droit de retirer cette paire des tableaux. Le tirage au sort aura lieu le 1^{er} Novembre 2026.

Article 7 :

Le logiciel de la compétition est Badnet. En conséquence, les inscriptions doivent obligatoirement s'effectuer sur Badnet par le club ou par les joueurs et joueuses à partir du Samedi 1 Octobre 2026 à 17h. La clôture des inscriptions sera le Jeudi 30 Octobre 2026 à 17h. Le règlement des inscriptions doit se faire directement sur ebad/badnet. Les frais d'engagement s'élèvent à 16 euros pour un tableau et 22 euros pour deux tableaux. Ils seront de 14 pour un tableau et 20 pour deux tableaux pour les membres de l'ASTMB.

Le club se réserve le droit de refuser des joueurs/joueuses si trop de joueurs/joueuses d'un même club sont représentés.

Le joueur forfait ou blessé après le tirage au sort et pendant la compétition devra envoyer un justificatif au maximum 5 jours après la compétition à Ligue Occitanie de Badminton. En cas d'annulation de la compétition, avant le début de celle-ci, les droits d'inscriptions seront entièrement remboursés. Attention : les inscriptions par Badnet sont considérées complètes lorsque les deux joueurs d'une paire sont inscrits. La date d'inscription d'une paire utilisée pour la création de la liste d'attente est celle du dernier inscrit dans la paire.

Article 8 :

Tout.e joueur/joueuse devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Raquettes, boissons, serviette...)

Article 9 :

Les matchs se joueront selon la réglementation fédérale et régionale en vigueur pour les compétitions officielles à la date du tournoi, notamment en ce qui concerne le comptage des points. Les matchs se joueront au meilleur de 3 sets de 15 points chacun. Les matchs peuvent être appelés jusqu'à 60 mn avant l'heure de convocation annoncée. Le temps de repos minimum d'un.e joueur/joueuse entre la fin de son match et le début du match suivant est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord express des intéressé.e.s. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision de la Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les résultats des matchs pourront éventuellement être rentrés directement par les joueurs/joueuses en utilisant des tablettes mises à leur disposition ou directement sur ebad.

Article 10 :

Le plateau de jeu est uniquement réservé aux officiels techniques, aux organisateurs, aux joueurs/joueuses ainsi qu'aux conseiller.e.s techniques. Merci de respecter le nombre de coach par terrain à savoir 2 par paire. Le coaching est autorisé. Une tenue de coach appropriée sera exigée (chaussures, pantalon, T-Shirt). Il est interdit de manger, boire ou utiliser son téléphone portable durant le coaching.

Article 11 :

Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Des arbitres (ou faisant office) pourront être proposés par le comité d'organisation aux Juge arbitres. Tout joueur pourra faire appel à la Juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui pourra éventuellement désigner, si possible et si la situation le justifie, un.e arbitre (ou faisant office).

Article 12 :

Tout volant qui touchera les infrastructures mobiles (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être remis 2 fois.

Article 13 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper et scinder les tableaux selon le nombre de participant.e.s afin de garantir le bon déroulement du tournoi et après accord de la Juge-Arbitre. Le comité d'organisation se réserve le droit d'adapter des séries en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, après accord de la Juge-Arbitre.

Article 14 :

Les décisions de la Juge-Arbitre et du comité d'organisation sont sans appel. La Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout.e joueur/joueuse qui ne respecte pas un point du présent règlement ou des règlements liés aux compétitions de badminton en général.

Article 15 :

Seulement un.e responsable du club est autorisé.e à déposer une réclamation à la table de marque.

Article 16 :

Les récompenses seront remises de préférence après les finales.

Article 17 :

Il est strictement interdit de manger sur ou à côté des terrains. Il est interdit de boire sur les terrains. Les joueurs/joueuses sont prié.e.s de respecter la propreté de la salle, et des vestiaires. Le comité d'organisation ne pourra être tenu responsable d'éventuels vols ou pertes.

Article 18 :

Des photos et/ou vidéos seront prises tout au long du tournoi. Elles seront disponibles sur le site web et/ou la page Facebook et/ou l'Instagram du club. Toute photo pourra être retirée sur simple demande d'un participant.

Article 19 :

Tout.e participant.e s'engage à être tolérant.e, à accepter la différence, à être loyal.e, à adopter un comportement sportif et ne pas avoir recours à des produits dopants.

Article 20 :

Parabad - règles compétitions inclusives Joueurs concernés : Les joueurs/joueuses Parabad de classement NC, P et D, en fauteuil ou de catégorie SL3. Les autres joueurs/joueuses Parabad sont considéré.e.s comme valides et ne sont pas éligibles aux compensations décrites ci-dessous.

Déroulement : Pour les matchs en double incluant un.e joueur/joueuse en fauteuil (WH) ou catégorie SL3, la rivière est neutralisée. Il n'y a pas de tableau parabad spécifique mais uniquement des tableaux mélangeant valides et parabads. Le/la joueur/joueuse Parabad bénéficie d'un avantage de 3 points par set.

Article 21 :

Les participant.e.s devront prendre connaissance des codes de conduite des joueurs/joueuses et accompagnant.e.s édicté.e.s par la FFBad. Ces codes de conduite seront affichés dans la salle sous forme de QR code. Le présent règlement sera affiché dans l'enceinte sous forme de QR Code.

Bon tournoi et merci de votre participation
Le comité d'organisation

